

Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL du 08 JUILLET 2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 20h30, en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal LEGAY, Maire de LA FEUILLIE.

Étaient présents :

LEGAY Pascal		CUMONT Chantal
COTTAR Jérôme	AUVRAY Stéphanie	FOURNIER Alain
OURSEL Nelly	PELLETIER Marcel	CABOS-VINCENT Pascale
LETELLIER Pascale	FIDELIN Emmanuel	
DUPIN Denis	DEVAUX Laurent	OZANNE Amandine

Pouvoirs : Mme Mélanie PARIS donne pouvoir à Mme Stéphanie AUVRAY,

Excusé : M. René DEVIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Chantal CUMONT a été élue secrétaire.

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire propose d'avoir une pensée pour Mme Nicole DELATOUR, ancienne adjointe au conseil municipal de La Haye.

1. Approbation du procès-verbal du 15 avril 2024

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 15 avril 2024. En l'absence de remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

2. Présentation du projet de vidéoprotection par la société ATEKA Ingénierie représentée par M. Lionel GARIAN

Pour rappel, un diagnostic a été établi sur les besoins en vidéoprotection lors de la venue de l'Adjudant-Chef Nicolas MOREL, référent sûreté auprès de la Cellule Prévention Technique de la Malveillance de Rouen. Ce diagnostic axe une vidéoprotection au niveau du centre bourg et les principaux points d'entrée avec la mise en place de 8 caméras sur 6 sites.

M. Garian du bureau d'études ATEKA expose à l'assemblée qu'il privilégie la pose de caméras sur les entrées/sorties de la commune. Après étude du territoire, il aura pour mission de réaliser une analyse d'implantation avec estimation des coûts.

3. Foncier – Terrains derrière l'église

a) Délibération approuvant l'acquisition des parcelles derrière l'église

Considérant l'intérêt que pourrait avoir l'acquisition de la parcelle D1294, D1292 et D1296 pour la commune, afin de développer l'offre de logement, notamment celle à destination des personnes âgées en l'insérant dans le tissu urbain existant, le Maire propose d'acquérir :

- La parcelle créée D1294 d'une contenance 3 978m² issue de la division parcellaire de la parcelle D1061 au prix net vendeur de 50 000€ (cinquante mille euros),
- La parcelle créée D1292 d'une contenance 4 895m² issue de la division parcellaire de la parcelle D985 au prix net vendeur à 10€ le mètre carré soit 48 950€ (quarante-huit mille neuf cent cinquante euros),

- La parcelle créée D1296 d'une contenance 262m² issue de la division parcellaire de la parcelle D1110 au prix de l'euro symbolique.

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.

b) Délibération approuvant la cession des parcelles impasse de l'Environnement

Vu la délibération n°06-2024 du 19/02/2024, M. le Maire informe l'assemblée que M. BÉQUIN Julien se porte acquéreur des parcelles J396 et J399 d'une contenance de 2 979m². Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de procéder à la vente des parcelles J396 et J399 au profit de M. BÉQUIN Julien, avec faculté de substitution, pour un prix de vente de 29 790 €.

c) Projet d'acquisition du terrain de M. et Mme VIEUBLED

Concernant la propriété de M et Mme VIEUBLED, la commune se positionne pour faire l'acquisition du jardin qui prolongerait le square Patin pour une contenance approximative de 1 200m² sur la parcelle D1004. Cette parcelle se situe sur un terrain à bâtir sans accès. La commune prendrait à sa charge la clôture et le bornage. Le prix n'est pas arrêté, toutefois l'assemblée approuve le projet pour un montant approximatif de 20 000€.

4. Finances

a) Décision de virement de crédits

Conformément à la délibération n°17-2024 en date du 15 avril 2024, M. le Maire informe l'assemblée qu'il a procédé à un virement de crédits en augmentant les crédits sur le compte 673 « titres annulés sur exercice antérieur » de 2 500€, concernant des frais de scolarité demandés à tort à la commune de Nolléval et de diminuer les crédits sur le compte 615228 « Entretien et réparations sur autres bâtiments », pour le même montant.

b) Délibération sollicitant une subvention auprès du Département portant sur les travaux de réfection de voirie : impasse des Mazis et impasse du Richebourg

M. le Maire expose à l'assemblée que le projet de travaux de voirie communale consistant à renforcer l'impasse du Richebourg (VC6) et l'impasse des Mazis (VC17) peut bénéficier d'une subvention du Département de la Seine-Maritime dans le cadre des aides en matière de voirie communale. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adopte le projet de renforcement de l'impasse du Richebourg (VC6) et l'impasse des Mazis (VC17) pour un montant de 60 352.90 € HT et sollicite une subvention de 18 105.87€ auprès du Département de la Seine-Maritime, soit 30% des dépenses.

Les travaux devraient débiter vers le 15 juillet.

5. DECI

a) Délibération autorisant M. le Maire à signer l'avenant du contrat de maîtrise d'œuvre

Le contrat initial de maîtrise d'œuvre signé en 2021 avec ARTEMIS prévoyait la construction de 37 réserves d'incendie et 3 poteaux incendie pour un montant total de travaux de 802 000€ HT. Le montant de la maîtrise d'œuvre s'élevait à 39 790€ HT. Avec la modification de la réglementation et les difficultés à trouver du foncier, il a été décidé de scinder en 2 les tranches de travaux. Ainsi l'avenant n°1 porte sur les phases 3 et 4 « consultation des entreprises et suivi de travaux » de la 1^{ère} tranche à savoir ; 10 réserves et 6 poteaux incendie pour un coût estimatif total de 240 000€ HT. La nouvelle convention s'élève à 10 800 € HT.

Pour la tranche 2 des travaux, un autre contrat sera établi.

b) Délibération autorisant M. le Maire à signer une convention de mise à disposition d'une poche incendie située sur la parcelle F341 et participation financière

N'ayant pas obtenu les informations sur le montant de la participation de la commune, ce point est reporté.

L'appel d'offres relatif à la tranche 1 sera prochainement déposé avec un retour des offres fixé au 9 septembre.

6. Affaires générales

a) Traversée du centre bourg : proposition d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Suite aux travaux réalisés par l'atelier de l'Ourcq et validés par le conseil municipal, la commune est dans l'attente d'un soutien du dispositif « village d'avenir ». Une rencontre avec le chef de projet village d'avenir le 04 juin a permis d'échanger sur l'aménagement du centre bourg.

En parallèle, l'atelier de l'Ourcq se positionne pour assurer la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage consistant à assurer :

- le recrutement et la passation du marché de maîtrise d'œuvre,
- l'attribution des autres marchés de prestation intellectuelle (SPS, CT, études de sol, ...)
- le suivi des études, de la phase DIAG/ESQUISSE à la phase PRO

Le planning prévisionnel s'étalerait de septembre 2024 à mars 2026, pour un coût total de 35 100€ HT.

b) Projet de rénovation de la gendarmerie

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a missionné un maître d'œuvre afin de chiffrer la rénovation énergétique de la gendarmerie. Ce dernier a proposé un projet de rénovation qui consiste à conserver l'architecture actuelle en changeant la totalité des fenêtres, en refaisant l'isolation par l'extérieur et en remplaçant le chauffage.

Le maître d'œuvre a présenté trois propositions pour la toiture du bâtiment ; conserver le toit terrasse actuel, prévoir une toiture à deux pans ou prévoir une toiture à deux pans avec la possibilité d'aménager les combles. Après discussion, le conseil a retenu la première proposition, pour un montant de 750 600€ HT, dont 39 600€ de maîtrise d'œuvre.

Toutefois, il a été décidé de solliciter un autre maître d'œuvre afin d'avoir un autre point de vue sur le projet.

c) Projet d'aménagement d'un terrain synthétique

Afin de définir la faisabilité de l'aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique, M. le Maire propose de faire appel à une société qui se charge de l'étude (chiffrage, plans...) pour un coût de 4 000€ HT. L'implantation d'un terrain synthétique permettrait de s'entraîner, peu importe la météo. La proposition est validée, à la majorité, par le conseil municipal.

d) Remise en état de la déchetterie – avis du maire

Dans le cadre d'une enquête pour régularisation administrative du classement ICPE de la déchetterie de La Feuillie, le conseil municipal doit se prononcer sur le devenir de la déchetterie si celle-ci devait fermer. Le conseil donne un avis favorable, à la remise en état du site par la communauté de communes des 4 rivières en cas de cessation d'exploitation.

7. Comptes rendus des commissions

a) Affaires scolaires

Le conseil de l'école maternelle s'est tenu le 2 juillet. À la rentrée, l'effectif prévu est de 67 élèves. L'école maternelle, tout comme l'école élémentaire ont été évaluées au cours de l'année. Divers projets éducatifs ont eu lieu, ainsi que diverses sorties scolaires. Les élèves de Grande Section se sont rendus à la piscine de Gournay-en-

Bray, cette activité est reconduite pour l'année prochaine. Les ordinateurs des classes des Moyennes et Petites Sections ont été changés ; les enseignantes remercient la commune, ainsi que M. FIDELIN pour son temps passé à l'école. Les parents d'élèves ont organisé une chasse aux œufs ainsi qu'une kermesse.

Le conseil d'école élémentaire s'est tenu le 25 juin ; 128 élèves sont attendus à la prochaine rentrée. Mme HALBOURG est maintenue à son poste à la Feuillie. Mme BATEL a réitéré une demande pour un service civique à la rentrée. Toutes les classes se sont rendues à la piscine, cette activité est reconduite pour l'année prochaine. Les élèves de CM2 ont passé le permis internet. Une infirmière est venue dispenser plusieurs formations aux élèves, notamment contre le harcèlement scolaire, les dangers des écrans, le consentement et l'hygiène dentaire. Le concert de fin d'année qui s'est tenu dans l'église n'a pas donné satisfaction à l'intervenante qui souhaite se produire à nouveau au foyer rural. L'inscription au transport scolaire est à faire en ligne, et ce, jusqu'au 31 juillet pour ne pas avoir à supporter la majoration de 20€. Les ordinateurs des enseignantes ont été remplacés, Mme BATEL a fait parvenir une lettre aux conseillers pour les remercier vivement.

Le 14 septembre 2024 : inauguration du city stade à 11h00 et de 14h00 à 18h00 se tiendra le forum des associations.

b) Travaux

La commission travaux s'est réunie le 8 juin 2024. Les futurs plans de l'aménagement de la bibliothèque ont été reçus. Concernant la gendarmerie, le devis pour le rafraîchissement de la cage d'escalier et le revêtement des marches est finalement annulé. Les bureaux seront peints par l'entreprise DEVAUX cet hiver. Un chauffage doit être installé dans les cellules. La main-courante de la gendarmerie a été posé. Un devis pour nettoyer les façades avait été demandé, mais c'est finalement M. DEVAUX qui a posé du produit. Les luminaires du city stade se décrochaient ; l'entreprise qui était intervenue pour l'éclairage est intervenue de nouveau mais le résultat n'est pas satisfaisant. La barrière d'entrée a été cassée 2 fois en quelques jours. Il est prévu de poser un filet côté stade pour empêcher quiconque de monter sur les grilles. Lors de tournois de foot, il faudrait prévoir de fermer le terrain de tennis pour éviter que certains viennent jouer avec leurs chaussures crampon. Le devis pour le changement de la PAC à l'école maternelle a été signé, sans commande à distance. Le revêtement de la bibliothèque à l'école maternelle doit être changé. Les listes de travaux des écoles ont été transmises. Aux ateliers municipaux, les portes coulissantes du hangar ont été posées. La pompe de la cuve à eau a été changée.

c) Voirie

Il est prévu de refaire le grillage du stade de foot, côté rue du Val Laurent. Un cheminement piéton est prévu de l'école maternelle jusqu'au city stade. Concernant la rue du Vert Four, il est prévu de faire des plateaux. La question d'un marquage au sol pour les cyclistes se pose.

8. Ressources humaines

a) Délibération portant création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet

M. le Maire souligne la nécessité de créer un poste permanent pour assister le personnel enseignant en école maternelle et accompagner les élèves sur le temps périscolaire. Il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} septembre 2024, un emploi permanent d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint d'animation à temps complet.

9. Questions et informations diverses

M. le Maire informe le conseil que M. Jean-Claude JOUEN a été recruté pour 6 mois.

M. le Maire informe le conseil que l'affaire contre M. TAHON a été jugée mais le délibéré n'est pas encore connu.

Le Rallye Porte Normande se tiendra aux Mazis le 27 octobre 2024.

Dans le chemin des Pétrimaux, il semble qu'une lampe ait été oubliée. La lampe à l'arrêt de car a été déplacée.

Se pose la question de la distribution de la revue de la CC4R ; il n'est pas prévu de la distribuer dans les boîtes aux lettres pour l'instant. Celle-ci est en accès libre à la bibliothèque ainsi qu'à la mairie. À voir s'il est possible d'en laisser chez les commerçants.

Les concerts organisés par l'association ASEF ont été bien accueillis et il est prévu de reconduire cette action l'année prochaine.

Mme OZANNE demande s'il est possible de rappeler à un administré de tailler sa haie.

M. DEVAUX informe le conseil de 2 nouvelles arrivées sur le marché, une personne qui vend des vêtements, et la seconde qui vend des bougies parfumées entre autres.

M. DUPIN rapporte que le Président du club de pétanque se plaint de l'état du terrain.

Le nouveau revêtement de la rue du Centre ne semble pas être de bonne qualité.

La séance est levée à 00h10.

Le Maire,


Pascal LEGAY

Le secrétaire,


Chantal CUMONT